



Contestation chevauchement ligne continue

Par **navrug tang**, le **30/03/2017** à **22:15**

Bonjour,

Je viens vers vous suite au problème que j'ai rencontré ce matin. En allant au travail j'ai eu la malchance d'être arrêté lors d'un contrôle de police pour chevauchement de la ligne continue. Je suivais effectivement un véhicule sur une route en ligne droite précédée d'une très légère courbe, lorsqu'au bout de cette ligne droite le policier m'indiqua de m'arrêter.

Il m'a donc signifié que j'avais chevauché la ligne continue car je cite : "l'avant gauche de mon véhicule était visible alors qu'il n'aurait pas du l'être" dicit du fait de ma position derrière le véhicule précédemment évoqué.

J'ai donc à ce moment la aucun moyen de contester quoi que ce soit. Et de toute façon le policier n'avait aucun moyen de me prouver mon infraction.

Je me tourne alors vers vous savoir si ce seul motif peut justifier la contravention et si par hasard une contestation solide pourrait être envisagée ?

Je vous remercie par avance de toute aide que vous pourriez m'apporter.

Par **Visiteur**, le **30/03/2017** à **23:08**

Bonsoir,

Un policier peut verbaliser sur constat visuel. Vous n'avez que peu de chance d'obtenir gain de caus, sans témoin.